

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2026-089

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Concession n° : 554/COL Situation : Cimetière BILLY

Division : COL / Carré : --- / Allée : 4 - Empl : 100

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa 8,

VU la délibération n°2026-024 du 28 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

VU l'arrêté n°ARR2026-374 du 03 avril 2026 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Ratko KLISURA,

CONSIDÉRANT la demande présentée par Madame LAMALLE Karine domiciliée 22 rue du Bois de Montmarre 91640 Janvry (Essonne) mandataire de Madame LEMEUR Josiane née GOSSELIN domiciliée 7bis rue de Fermaincourt, Brissard 28410 Abondant (Eure-et-Loir), et désirant obtenir le renouvellement de la concession n° 102/COL dans le Cimetière BILLY pour une durée de 30 ans.

DÉCIDE

ARTICLE 1 - Il est accordé dans le **Cimetière BILLY** à compter du 10 juin 2025 au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée. **La date d'échéance est le 09 juin 2055 pour une durée de trente ans.**

ARTICLE 2 - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 700,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2026/74 du 15 juin 2026.

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.

ARTICLE 5 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télerecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le

Pour le Maire,
Le conseiller municipal,
Ratko KLISURA

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le
Notification le